

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2137

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement et sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un avenant de substitution au marché public pour maîtrise d'oeuvre de bâtiment**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-680 en date du 9 juillet 2002, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre de bâtiment dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de Communauté.

Ce marché a été notifié sous le numéro 020664 L le 20 août 2002 au groupement d'entreprises composé comme suit :

- titulaire : Aurea SAS d'architecture Gimbert et Vegely,
- deuxième cotraitant (solidaire) : Clément Vergely, architecte DPLG,
- troisième cotraitant (solidaire) : SA Voutay,

pour un montant de 53 353,00 € HT, soit 63 810,88 € TTC.

Par courrier parvenu à nos services le 5 août 2004, Clément Vergely, architecte DPLG, deuxième cotraitant du groupement titulaire du marché, a informé la Communauté urbaine de la cessation de son activité à titre individuel pour apport de clientèle à une SARL Clément Vergely Architecte, à compter du 30 juin 2004.

A cet envoi ont été jointes les pièces suivantes :

- les nouveaux statuts,
- l'extrait K bis,
- la parution au Journal officiel,
- le relevé d'identité bancaire.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant pour prendre en compte ce transfert. Cet avenant n° 2 serait sans incidence sur le montant global du marché ;

Vu ledit avenant ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2002-680 en date du 9 juillet 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 2 de transfert du marché n° 020664L, conclu avec le groupement d'entreprises : Auréa SAS d'architecture Gimbert et Vegely-Clément Vergely architecte DPLG-SA Voutay, pour la maîtrise d'œuvre de bâtiment dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation du hall d'entrée de l'hôtel de Communauté au bénéfice du groupement Auréa SAS d'architecture Gimbert et Vegely-SARL Clément Vergelyarchitecte-SA Voutay.

2° - Cet avenant est sans incidence financière sur le marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,